



Date de la convocation :
29 Février 2024

Date d'affichage :
29 février 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 0

Procès Verbal Mardi 5 mars 2024 à 19h 15

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Nicole PARDON, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Sylvie PERMEZEL, Nathalie PINTO, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Christophe MOYNE, Lionel DESFARGES, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Alizée BRUNET.

Absents : Grégory GIRONES – Clémentine BOREL

Secrétaire de séance : Gilles Lemoine

Patricia Laumain, secrétaire de mairie, assiste au conseil en application de l'Article L2121-15 du CGCT.

Questions diverses : aucune

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 23 janvier 2024
2. Présentation des élus du conseil municipal jeunes
3. Finances : Indemnités perçues par les élus en 2023
4. Exécuté budgétaire 2023 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
5. Avance sur subvention au centre de loisirs PEGASE
6. Dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation
7. Zone d'accélération des énergies renouvelables
8. Adhésion au groupement d'achat de bornes de recharges électriques du SIEA.
9. Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland au titre de la DETR.
10. Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland au titre du Fond Vert.
11. Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland auprès du Conseil départemental au titre de la transition écologique.
12. Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de la rénovation énergétique de bâtiments scolaires.
13. Compte rendu de commissions et syndicats
14. Examen de devis
15. Questions diverses
- 10 Informations diverses

1- Approbation du compte rendu du conseil du 23 janvier 2024

Le compte rendu du conseil municipal du mardi 23 janvier 2024 est accepté à l'unanimité.

2- Présentation des élus du conseil municipal Jeunes

Fabien Frécon et Nathalie Pinto, conseillers municipaux, expliquent que les élections du conseil municipal jeunes (CMJ) ont eu lieu le samedi 10 février 2024.

44 votants sur 63 inscrits soit 69.8 %.

Ont été élus 7 jeunes dont

- Pour les CM1 : Margaux Allibé-Neumann, Manon Descroix, Anaïs Jaume, Maxime Cochet
- Pour les CM2 : Ilyana Couton, Gaspard Ginestoux-Maréchal et Guillaume Williot

Première réunion le mercredi 13 mars à 10 h 45.

Les élus se présentent

3 - Finances – indemnités perçues par les élus en 2023

Monsieur le maire, rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « engagement de proximité », tant les communes (CGCT, art L2123-24-1-1) que les intercommunalités (CGCT art L 5211-12-1) sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires.

Ainsi, chaque année, la commune établira un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les élus siégeant au conseil au titre du mandat ou de toutes autres fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année avant l'examen du budget de l'établissement public.

Ce document ne fait pas débat, ni délibération, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

2023		Indemnités brutes perçues	
ELUS		Commune	SIAH
ALBAN	Didier	14113,86	2491,86
GENIQUET	Emmanuel	5840,16	
LEMOINE	Gilles	5840,16	
MUNCK	Muriel	5840,16	
SAVIN	Nadine	5840,16	
RAVIX	Philip	3406,74	

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'état représentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont bénéficient les élus.

4. Exécuté Budgétaire 2023 et Débat d'orientation Budgétaire

4.1 Exécuté budgétaire 2023

En l'état actuel des éléments en notre possession, nous pouvons avancer les chiffres suivants :

Nous terminons l'année avec 996 862,48 € en recette de fonctionnement, contre 991 685,27 € en 2022 +0,5%. Cette situation ne tient pas compte d'un remboursement CIGAC de 60060 € encaissé en 2024 qui aurait dû être intégré à l'exercice puisque cela concerne 2023.

En dépenses de fonctionnement nous terminons à 823 545,80€ contre 794 205,89 € en 2022 +3,7%. Nous dégageons ainsi un excédent brut de fonctionnement de 173 316,99 € au lieu de 177 947,64 € en 2022 soit – 2,6%

Globalement avec une hausse de nos dépenses de 3,7% nous résistons bien face à une inflation de 6%.

4.2 Débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation uniquement pour les communes de plus de 3500 habitants. Puis Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles Lemoine, adjoint aux finances, qui présente les perspectives financières de la commune pour l'année 2024

L'objectif de cette perspective est de discuter des orientations budgétaires et informer sur la situation financière de la collectivité.

En 2023, le contexte économique sur la situation internationale, est marquée par un ralentissement de la croissance sur le long terme 3% pour 3.5 % en 2022 du fait de son exposition au commerce mondiale et à la baisse des approvisionnements de gaz russe en 2022.

En zone euros, malgré un ralentissement en 2023, la consommation des ménages devrait rester positive et se maintenir à 1.3 % en 2024.

L'économie mondiale devrait conserver ce niveau de croissance en 2024. La croissance mondiale sera freinée par un resserrement des politiques monétaires mises en place pour lutter contre l'inflation.

Chaque zone concernée est impactée par un fort déséquilibre consécutif à la guerre qui continue en Ukraine, à l'incertitude internationale avec la guerre au Moyen Orient. Cela a déclenché une mécanique inflationniste variable d'une zone à une autre.

Pour ce qui concerne la France, le taux de croissance 2023 devrait rester positif (1%) grâce un bon troisième trimestre (+0.8 % du PIB). Pour 2024, l'Etat annonce une croissance à hauteur de 1.4% revue dernièrement à 1 %.

Le marché du travail reste dynamique avec + de 120 000 créations d'emplois et un taux de chômage à 7,2% au plus bas depuis 40 ans mais beaucoup de secteurs rencontrent des difficultés de recrutement.

Principales mesures de la loi de finances 2024 :

- Hausse de la DGF de 220 Millions d'euros dont 100 M€ pour la DSR 90 M€ pour la DSU et 30 M€ pour la dotation intercommunalité.
- Augmentation du FCTVA à 7,1 M€ + 6% due surtout à la réintégration des dépenses d'aménagement de terrain mais aussi à l'élargissement de l'assiette (+250 Millions d'euros)
- Revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité qui devrait atteindre +3.9 %

Orientation budgétaire 2024 et fiscalité communale

Certaines dépenses sont obligatoires et incompressibles : charges de personnels et charges financières.

Les bases fiscales doivent évoluer de 3.9 % et porterait le montant du produit de notre fiscalité à 581 K€ pour 553 K€ en 2023.

Une hausse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) de 1,2% est annoncée

L'évolution de nos dépenses d'énergie sera à intégrer.

Le tableau de notre projet d'orientation budgétaire est étudié en séance.

Les dépenses de fonctionnement :

Une augmentation des charges de personnel est également à intégrer pour tenir compte du GVT (glissement vieillesse technicité), de l'augmentation du point d'indice **au 1 janvier 2024 et de la prime « inflation »**.

Les dépenses d'investissement : Certaines dépenses sont relatives au projet de mise en lumière LED de l'éclairage public de la route d'Ars et ou de la rue du Bady dont la mission a été confiée au SIEA pour un montant résiduel de 25 K€.

Les principales charges d'investissement correspondent au lancement de la révision du PLU, (la remise en état du cheminement sur le terrain communal (22 K€), la rénovation de la passerelle reliant le tènement de la salle polyvalente au terrain communal (59 K€) la mise en place d'éclairage LED (3 K€) à la mairie. La pose de bordure de trottoirs en continuité du trottoir de la rue de la Mairie en direction du Bady (6 k€), le réaménagement du parking de la salle polyvalente et des toilettes publique pour 240 K€, la création d'un trottoir pour relier le trottoir existant au chemin de la Tour (42 K€).

Une subvention de 14 k€ a été accordée par le département pour la rénovation de la passerelle.

Analyse de la dette :

Au 31/12/2023 notre encours de dette est de 1049 739,63 KE soit 599 € par habitant et une capacité de désendettement de 6 années. En mai prochain nous rembourserons un relais de trésorerie de 150 K€ ramenant ainsi notre endettement à 899 739,63 € soit 510 € par habitant et 5,2 années

Nous avons également une fin de prêt de 300 K€ avec une tombée annuelle de 20 500 €.

Le conseil municipal prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

5 - Avance sur subvention au centre de loisirs Pégase (DEL 2024/7)

Le centre de Loisirs PEGASE est une association communale s'occupant du périscolaire et de l'extrascolaire. L'un de ses objectifs concerne la socialisation des jeunes et des adolescents.

Les relations entre la commune et le centre de loisirs sont régies par une convention validée par le conseil municipal et signée le 17 avril 2019.

Cette convention, en son article 4 prévoit de verser une avance sur subvention avant le 31 mars de chaque année, une avance sur la subvention prévisionnelle à hauteur de 50 % maximum.

La subvention d'origine est de 30 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil de verser 30% de cette somme (soit 9000 €) pour permettre entre autres à Pégase de subvenir aux versements des salaires.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, valide à l'unanimité le versement de cette avance de 9000 €.

6. Dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation (DEL 2024/8)

Monsieur Geniquet 1^{er} Adjoint à l'urbanisme explique que la loi 3 DS prévoit que les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L 321-4 du code des relations entre le public et l'administration (article L 2121-30 du CGCT)

Cette mise à disposition est notamment utilisée et utile au service de secours et de gendarmerie.

La commune doit mettre en place et tenir à jour un fichier répertoriant l'intégralité des adresses, voies et lieux dits présents sur le territoire au travers d'une (BAL) base adresse locale.

La commission urbanisme réunie sur ce sujet ainsi que le bureau des adjoints proposent de dénommer les chemins suivants :

Chemin de la Tour, Chemin du Vernay, Chemin du Morbier, Chemin du Chêne, Chemin du Renard, Chemin de l'Ecluse, Chemin des Balmes, chemin des Plagnes, chemin Narcus, chemin du Tollard.

Après en avoir échangé, les membres du conseil présents ou représentés valident à l'unanimité les dénominations ci-après :

- **Chemin de la Tour, Chemin du Vernay, Chemin du Morbier, Chemin du Chêne, Chemin du Renard, Chemin de l'Ecluse, Chemin des Balmes, chemin des Plagnes, chemin Narcus, chemin du Tollard**

7 - Zone d'accélération des énergies renouvelables (Del 2024/9)

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables prévoit la création dans chaque commune des zones ou des projets d'énergies renouvelables qui pourront s'implanter. Chaque commune après concertation doit déterminer des zones d'accélération pour l'implantation d'installation terrestres de production d'énergie renouvelable.

Ces zones ne sont pas exclusives. Des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones. L'autorisation d'un projet reste soumise au cas par cas.

Une fois arrêtées, les zones d'accélération permettront d'accélérer certains délais de procédures pour l'instruction des projets (art L 123-15 et L 181-9 du code de l'environnement).

Une concertation par boîtes aux lettres a été organisée auprès des administrés avec des propositions de la part de la municipalité. 64 réponses sont parvenues.

Les réponses concernant le type d'énergies renouvelables sont :

Panneaux solaires sur toitures : 63 oui et 3 non

Panneaux solaires sur terrain non constructible : 53 oui et 12 non

Méthanisation : 16 oui et 46 non

D'autres énergies ont été proposées comme la géothermie, l'hydraulique.

Les propositions de la municipalité sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Numéro de la parcelle	Superficie en m ²	Classification	Observations
ZB 12	10 396	N	Vente en cours au profit de la mairie
ZB 13	2 000	N	Parking de 51 places - pour ombrière au-dessus des places de parking
ZC 396	4 992	N	Terrain non cultivé
ZA 553	1 154	UA	Équipement de la toiture des bâtiments
ZB 974	1 513	124 en NL 1389 en Uar	Équipement au-dessus du terrain de boules et de la toiture de la salle polyvalente
ZA 288	5 000	A	Parcelle agricole mitoyenne du nouveau cimetière
ZC 4	38 000	36415 en A 1585 En N	Parcelle agricole en herbage
ZA 293	35 483	A	Parcelle agricole mitoyenne du nouveau cimetière
Total	60 538		

Après en avoir échangé, les membres du conseil présents ou représentés, à l'unanimité :

- **Valident et arrêtent les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus**
- **Précisent que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération intégrant le cas échéant les observations du public.**
- **Précisent que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV), en plus de sa transmission au référent préfectoral du département de l'Ain afin que la CCDSV puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.**

8 – Adhésion au groupement d'achat de bornes de recharges électriques (IRVE) du SIEA (Del 2024/10)

Gilles Lemoine, correspondant du SIEA, explique qu'afin de répondre aux besoins des collectivités et aux objectifs de l'Etat, le SIEA va accompagner le développement de l'IRVE.

Les collectivités ont besoin d'être accompagnées, conseillées. Démarche plus adaptée avec la mutualisation : optimiser et faciliter l'achat, la maintenance et l'exploitation de l'IRVE.

Le SIEA a donc décidé de créer un groupement d'achat ouvert aux communes, comprenant : fourniture, installation, maintenance et exploitation.

Les apports du groupement de commandes :

- Simplifications administratives des procédures de mise en concurrence pour les membres
- Propositions d'implantations en fonction des capacités du réseau électrique afin de limiter les extensions et les renforcements
- Maintenance cadrée et mutualisée
- Aide aux choix de la puissance et du type d'infrastructure en fonction du lieu d'implantation
- Suivi des infrastructures et réponse DICT facilitées grâce au SIG
- Veille réglementaire et suivi de l'évolution des subventions
- Accompagnement dans le montage des dossiers de subventions spécifiques IRVE
- Visualisation simple et rapide de l'état des bornes grâce à l'hyperviseur
- Fourniture de l'énergie de la borne via le groupement d'achat d'énergie
- Communication signalétique et référencement uniformisé sur le territoire

Coût pour être membre 500 €. La commune sera propriétaire de ces bornes.

Après en avoir échangé, les membres du conseil présents ou représentés décident à l'unanimité.

- **D'adhérer au groupement d'achat relatif aux bornes IRVE pour un montant de 500 €**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document permettant de valider cette adhésion**

9 - Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland au titre de la DETR. (DEL 2024/11)

Monsieur le Maire explique qu'une étude a été diligentée auprès de l'Agence Locale de l'énergie et du climat (ALEC Ain) pour réaliser un bilan énergétique de nos bâtiments communaux. Chaque bâtiment a été étudié en fonction de sa typologie, son type de chauffage, sa consommation énergétique, la ventilation et qualité de l'air, la gestion et l'usage de l'énergie.

Le bâtiment A de l'école publique ANTONIN Rolland est un bâtiment en pisé non isolé dont les huisseries sont anciennes avec de simples vitrages. L'isolation sous toiture est à réaliser. L'ALEC Ain préconise la réalisation de ces travaux d'isolation et remplacement d'huisserie. Une économie potentielle pouvant aller jusqu'à 60 % est estimée par l'ALEC Ain.

Le plan de financement ci-après

Dépenses en € HT		Recette			Observations
		organisme	montant	%	
Devis travaux isolation	175 058,00	Département	43 455,30	20,00%	Transition écologique
		Région Auvergne Rhône Alpes	43 455,30	20,00%	Rénovation énergétique groupes scolaires
devis travaux changement des huisserie	42 218,48 €	Etat	86 910,59	40,00%	DETR-
		Auto-financement	43 455,30		
total	217 276,48 €		217 276,48		

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider les travaux relatifs à l'isolation du bâtiment A de l'école Antonin Rolland
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à faire une demande de subvention au titre de la DETR

10 - Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland au titre du fond vert.

Une étude complémentaire est nécessaire, la Délibération est reportée

11 - Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland auprès du Conseil Département au titre de la transition écologique. (DEL 2024/12)

Monsieur le Maire explique qu'une étude a été diligentée auprès de l'Agence Locale de l'énergie et du climat (ALEC Ain) pour réaliser un bilan énergétique de nos bâtiments communaux. Chaque bâtiment a été étudié en fonction de sa typologie, son type de chauffage, sa consommation énergétique, la ventilation et qualité de l'air, la gestion et l'usage de l'énergie.

Le bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland est un bâtiment en pisé non isolé dont les huisseries sont anciennes avec de simples vitrages. L'isolation sous toiture est à réaliser. L'ALEC Ain préconise la réalisation de ces travaux d'isolation et remplacement d'huisseries. Une économie potentielle pouvant aller jusqu'à 60 % est estimée par l'ALEC Ain.

Le plan de financement ci-après

Dépenses en € HT		Recette			Observations
		organisme	montant	%	
Devis travaux isolation	175 058,00	Département	43 455,30	20,00%	Transition écologique
		Région Auvergne Rhône Alpes	43 455,30	20,00%	Rénovation énergétique groupes scolaires
devis travaux changement des huisserie	42 218,48 €	Etat	86 910,59	40,00%	DETR-
		Auto-financement	43 455,30		
total	217 276,48 €		217 276,48		

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De valider les travaux relatifs à l'isolation du bâtiment A de l'école Antonin Rolland
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à faire une demande de subvention au titre du fond vert

12 - Demande de subvention pour isolation du Bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre de la rénovation énergétique des groupes scolaires. (DEL 2024/13)

Monsieur le Maire explique qu'une étude a été diligentée auprès de l'Agence Locale de l'énergie et du climat (ALEC Ain) pour réaliser un bilan énergétique de nos bâtiments

communaux. Chaque bâtiment a été étudié en fonction de sa typologie, son type de chauffage, sa consommation énergétique, la ventilation et qualité de l'air, la gestion et l'usage de l'énergie.

Le bâtiment A de l'école publique Antonin Rolland est un bâtiment en pisé non isolé dont les huisseries sont anciennes avec de simples vitrages. L'isolation sous toiture est à réaliser.

L'ALEC Ain préconise la réalisation de ces travaux d'isolation et remplacement d'huisseries.

Une économie potentielle pouvant aller jusqu'à 60 % est estimée par l'ALEC Ain.

Le plan de financement ci-après

Dépenses en € HT		Recette			Observations
		Organisme	Montant	%	
Devis travaux isolation	175 058,00	Département	43 455,30	20,00%	Transition écologique
		Région Auvergne Rhône Alpes	43 455,30	20,00%	Rénovation énergétique groupes scolaires
Devis travaux changement des huisserie	42 218,48 €	Etat	86 910,59	40,00%	DETR-
		Auto-financement	43 455,30		
total	217 276,48 €		217 276,48		

Après en avoir échangé, les membres présents ou représentés du conseil municipal décident à l'unanimité :

- **De valider les travaux relatifs à l'isolation du bâtiment A de l'école Antonin Rolland**
- **D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à faire une demande de subvention au titre de la rénovation énergétique des groupes scolaires ;**

13 – Compte rendus de commissions et Syndicats

Commission « déchets » Fabien FRECON

Le budget prévisionnel 2024 permet de financer les dépenses d'investissement de 2024 à 2026 (3 292 k€) et l'apparition d'un excédent de 1 754 k€ permettra de travailler sur un projet de déchèterie professionnelle et d'optimisation des déchèteries actuelles.

Il est proposé de ne pas augmenter la TOM actuellement mais il ne faut pas oublier qu'une taxe carbone sur les déchets sera mis en place en 2026.

Chiffres importants :

Entre 2021 et 2023 le tonnage d'ordure ménagères produit par habitant a baissé de 18% pour atteindre 178,75 kg/habitant. Il est à noter que près de 64% des déchets collectés en ordures ménagères sont valorisables. Dans le même temps, la collecte d'emballage a augmenté de 56% pour s'établir à 36,6 kg/hab. Paradoxalement, le tonnage de papiers collecté a baissé de 33% et celui du verre de 1%.

Un chiffre à retenir est celui du refus de tri dans les emballages légers sur la commune qui est de 25%, ce qui classe Ste Euphémie parmi les plus mauvais trieurs de la CCDSV.

Le prochain axe de travail sera la collecte des biodéchets et l'optimisation des déchèteries. Une personne sera embauchée prochainement qui suivra ces projets.

Commission –GEMAPI- Nadine SAVIN

Entretien de la parcelle ZB 74 saut du bois

Seuil de la confluence Ste Euphémie programmée pour 09/2024 une visite sur le terrain sera organisée, le projet a été modifié et sera réalisé avec un système novateur (utilisation de matériaux naturels).

Appel à candidature pour les animations avec les écoles.

Le bilan de l'appel à candidature pour le semi-marathon des haies et mares pour maintenir la biodiversité est clos au 31/1/2024 – 77 candidats dont 13 publics.

Rencontre avec M. Dimitri Mercier de la CCDSV pour les panneaux d'information au saut du bois – suggestion de mettre un panneau sur la table de pique-nique comme une table d'orientation. A suivre

Commission « Mobilités» Emmanuel GENIQUET

Les points importants : Rattrapage TVA budgété en 2023 pour 120 KE la dépense n'a pas eu lieu – Le versement Mobilité des entreprises augmente de 170 KE, l'impact inflationniste a été moins pesant.

Les recettes principales : Versement mobilité des entreprises 1,3 M€, La Région 1,2 M€ et les recettes commerciales 150 K€

Transport urbain Il est important de réfléchir à une desserte plus équitable des gares de ST André de Corcy, Les Echets, Anse, Villefranche

Transport scolaire – Incivilités - Renforcement des sanctions il faut donc modifier la charte du transport scolaire en ce sens.

Tarifification – participation de la CCDSV aux lignes régionales – il est décidé que cette participation soit conservée pour les salariés et les résidents de la CCDSV et supprimée pour les scolaires.

Divers- Présentation du guide des mobilités dans lequel il faudrait inclure les stationnements vélos.

Savoir rouler à vélo - programme financé par la CCDSV auprès des écoles du territoire pour apprendre à se déplacer en toute sécurité.

Solution co-voiturage/vélos une commission de travail se met en place la première réunion se tiendra le 8/4 à 18H à la CCDSV : développer du stationnement, du service et des pistes cyclables.

Commission communal des impôts directs CCID le 25 mars à 18 h 30.

Syndicat des eaux – Sylvie PERMEZEL

Les nappes malgré les pluies importantes que nous venons d'avoir ne se remplissent pas de manière satisfaisante (sol argileux). Nous sommes d'ailleurs toujours en vigilance sécheresse. Le syndicat doit normalement maintenir à 3€ le prix du M3 d'eau.

8 – Examen de devis : Néant

10 Informations diverses

Recensement :

Le comptage a été effectué pendant 4 semaines par les trois agents nommés à cette mission.

On peut noter un résultat honorable de cette enquête car 98,2 % des foyers ont été recensés.

A titre prévisionnel, il a donc été comptabilisé 1 750 bulletins individuels plus 11 logements non enquêtés qui pourront permettre d'intégrer 11 personnes supplémentaires soit 1 761 habitants à Sainte-Euphémie.

Un traitement de ces opérations va être opéré par les services de l'INSEE et un retour définitif sera opéré d'ici quelques mois.

14 - Informations Diverses

Situation du personnel :

Patricia Laumain, secrétaire de mairie, a demandé sa mutation pour une autre commune. Elle cesse son activité à Ste Euphémie le 20 mai 2023.

Anthony Linck, agent technique, quitte son poste à compter du 18 mars 2023.

Commémoration du 19 mars : fin de la guerre d'Algérie à la suite de l'Accord d'Evian.

Cérémonie à 16 h 15 devant la stèle.

Nettoyage Buvette : le 9 mars à partir de 9 h.

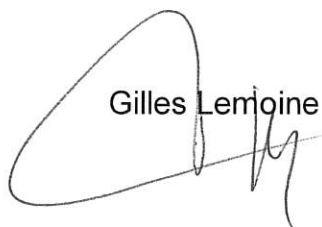
Prochain conseil le mardi 9 avril à 19 h 15 en mairie.

Séance levée à 21 h 33.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Gilles Lemoine



Didier ALBAN



